

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JANVIER 2022

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 35
Pouvoirs : 10
Votants : 44

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 20/01/2022

Le 27 janvier 2022, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des fêtes, boulevard des combattants, à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Richard PACCAUD, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Delphine PICHOURON, Bernard REY, Pierre ROSET (ne participe pas au vote), Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX (Pouvoir Marc PECHOUX), Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Richard SIMMINI), Patrick CHARRONDIERE (Pouvoir Bernard REY), Nicole DUGELAY (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Amina LEGHNIDER (Pouvoir Emmanuelle CARGNELLI), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN), David POMMIER (Pouvoir Emilie BERTHOLON), Gérard PORRETTI (Pouvoir Carole DEMANGE).

Secrétaire de séance : Anne-Marie DEGUEURCE.

OBJET : ECONOMIE – Subvention Association Passerelle en Dombes

Mme Christine FORNES, Vice-Présidente chargée de l'action sociale, de la petite enfance et de l'insertion professionnelle, rappelle au Conseil communautaire que l'association Passerelle en Dombes, créée sur la commune d'Ambérieux-en-Dombes, accompagne les personnes en recherche d'emploi et réalise une veille active en lien avec les entreprises sur les postes à pourvoir sur le territoire de Dombes Saône Vallée et aux alentours.

L'association fonctionne grâce aux cotisations de ses membres et aux subventions accordées librement par les collectivités locales. Ces ressources permettent à l'association de financer ses actions à destination des personnes en recherche d'emplois et de faire face à ses charges de fonctionnement.

En 2021, elle avait sollicité une demande de subvention auprès de la CCDSV de 500 € pour les charges de fonctionnement avec une provision de 2000 € pour organiser un forum sur l'emploi et le handicap.

Le forum n'a pas pu se réaliser en raison du COVID. La subvention n'a donc pas été votée. Seule la subvention de fonctionnement de 500 € a été versée en 2021.

En cette période de crise sanitaire, la dynamique et l'implication sur le territoire de l'association Passerelle en Dombes sont particulièrement importantes alors que les entreprises ont beaucoup de difficultés à recruter et que des personnes restent éloignées de l'emploi.

Mme Christine FORNES informe le Conseil communautaire que l'association Passerelle en Dombes a sollicité une subvention pour l'organisation d'un forum de recrutement des métiers de l'armée et des services de protection qui aura lieu le 26 mars 2022 à Villeneuve.

Ce forum est organisé avec de nombreux partenaires et 300 participants sont attendus.

Afin d'organiser ce forum dans de bonnes conditions, Passerelle en Dombes sollicite une subvention exceptionnelle de 1 000 € et demande le renouvellement d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 600 €.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 13/01/2022.

M. Pierre ROSET ne participe ni au débat et ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1000 € pour l'organisation du forum de recrutement des métiers de l'armée et des services de protection sous réserve que celui-ci puisse se tenir, et une subvention de fonctionnement de 600 € pour Passerelle en Dombes pour l'année 2022 ;
- ✓ **D'AUTORISER LE PRESIDENT** à verser ces subventions, en précisant que celle pour le forum est conditionnée à sa tenue effective ;
- ✓ **DE DIRE** que des crédits seront inscrits au budget général 2022.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

15 MARS 2022

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20220127-2022C12v2-IP

Affichage le :

15 MARS 2022

A Trévoux, le 27/01/2022

Le Président,
Marc PECHOUX

